

La viabilité économique du partenariat

Etape 1 : Les groupes - 5 min

Selon votre nombre, restez en un seul grand groupe ou séparez-vous en petits groupes d'environ 6 personnes.

ETAPE 2. Répartition des rôles - 5 min

Prenez les feuilles de route situées à la fin de la fiche thématique.

Puis, désignez au sein de votre groupe trois personnes différentes pour tenir les rôles suivants :

- Un-e animateur-trice, qui anime la séance à l'aide de la feuille de route animation
- Un-e secrétaire, chargé-e de prendre des notes à l'aide de la feuille de prise de notes
- Un-e maître du temps, qui gère le temps à l'aide de la feuille de route maître du temps

Etape 3. Ce que dit la charte - 10 min

L'animateur-trice lit à voix haute les titres des 5 principes en AMAP et des 3 engagements traduisant ces principes.

PRINCIPE 5

UNE RELATION SOLIDAIRE CONTRACTUALISÉE SANS INTERMÉDIAIRE

Amapien-ne-s et paysan-ne-s en AMAP s'engagent mutuellement sans intermédiaire à partager la production pour une période donnée, par le biais de contrats solidaires (la durée de la période de contrat est liée aux cycles de l'activité de la ferme et dépend de chaque famille d'aliments contractualisée).

Ce partenariat favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s.

Pour chaque famille d'aliments, le contrat :

- stipule les engagements réciproques des deux parties tels que définis dans la charte,
- établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales de celles et ceux qui y travaillent.

FICHE THEMATIQUE D

UN ENGAGEMENT ÉCONOMIQUE

• Pour les paysan-ne-s en AMAP :

- livrer à périodicité préétablie des aliments de saison, frais ou transformés, diversifiés et issus de leur ferme. Les produits transformés feront l'objet de mentions spécifiques (processus de fabrication transparent et tracé, ...) incluses dans le contrat,
- mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de production définies par contrat,
- déterminer en toute transparence avec les amapien-ne-s un prix forfaitaire stable, garanti et équitable sur la durée du contrat.

Une solidarité entre paysan-ne-s peut permettre l'échange occasionnel d'aliments de même nature en toute transparence et avec l'accord explicite des amapien-ne-s,

• Pour les amapien-ne-s :

- contractualiser et prépayer la production sur la période du contrat à un prix équitable, en s'interdisant l'échange marchand sur les lieux de livraison,
- prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité.

Etape 4. Evaluation colorée - 5 min

Après avoir lu les principes de la charte, essayez d'autodéterminer ensemble où se situe votre partenariat AMAP en entourant la couleur qui semble vous correspondre le mieux.

- **Très insatisfaisant**, vous n'arrivez pas à atteindre les objectifs de la charte
- **Insatisfaisant**, vous rencontrez des difficultés pour atteindre les objectifs de la charte
- **Moyennement satisfaisant**, il y a encore à faire, mais vous êtes sur la bonne voie
- **Satisfaisant**, vous n'êtes vraiment pas loin de ce que dit la charte
- **Très satisfaisant**, vous êtes en adéquation avec la charte

Etape 5. Les bonnes questions à se poser - 1 heure

L'animateur-trice propose en fonction du partenariat et des attentes de chacun de lire une par une les questions suivantes à voix haute. Elles servent de support aux échanges : ce n'est pas un cadre strict, vous pouvez l'adapter en fonction du temps dont vous disposez et des thématiques que vous souhaitez aborder en priorité.

Le Prix

- Est-ce que les amapien-ne-s trouvent que le prix du panier est équitable ? Pourquoi ?
- Est-ce que les paysan-ne-s pensent que l'AMAP leur fournit une activité commerciale suffisamment rémunérée ? Rentrent-

FICHE THEMATIQUE D

ils/elles dans leurs frais? Pourquoi ?

- L'AMAP a-t-elle permis aux paysan-ne-s de maintenir ou de développer de l'emploi ?
- Comment avez-vous calculé le prix du panier, pour chacun-e des paysan-ne-s de votre AMAP ?
 - Est-il évalué en fonction du coût de revient? En fonction du prix pratiqué par d'autres paysan-ne-s ? Pourquoi ?
- Pour chacun-e des paysan-ne-s, le prix a-t-il évolué depuis le début du partenariat ? Pourquoi ?
- Est-ce que les amapien-ne-s ou les paysan-ne-s voudraient faire évoluer le prix ? Pourquoi ?

L'accessibilité

- Mettez-vous en place des outils/actions qui permettent de vulgariser l'AMAP auprès de tous types de publics ?
- Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
- Avez-vous mis en place des méthodes de type « paniers solidaires » pour permettre l'accessibilité de l'AMAP à des personnes ayant peu de revenus ?
- Si oui, lesquelles ? Si non, pourquoi ?
- Est-ce que vous pensez qu'il y a une mixité sociale importante dans votre AMAP ?
- Selon vous, qu'est ce qui pourrait freiner l'accessibilité de votre AMAP à toutes et à tous ?

Les contrats

- Y-a-t-il un contrat signé entre chaque amapien-ne et chaque paysan-ne-s ? Qui rédige les contrats ?
- Quels éléments sont inscrits dans les contrats ? Pourquoi ?
- Pour quelle durée les contrats sont-ils établis, pour chaque paysan-ne ? Pourquoi ? Est-ce suffisamment sécurisant pour les paysan-ne-s ?
- Est-ce que les amapien-ne-s paient les paniers en début de contrat ? Comment s'organise le paiement ? Sous quelle forme ?
- Rencontrez-vous des difficultés, des questionnements par rapport à la manière de rédiger ou de faire fonctionner ce partenariat par contrats ?
- Combien de temps avant la fin du contrat est-il décidé de son renouvellement avec les paysan-ne-s ?

(voir kit contrat)

La pérennisation

- Est-ce que les amapien-ne-s sont satisfait-e-s du contenu du panier, pour chaque producteur? Est-ce qu'ils/elles le trouvent diversifié, en quantité suffisante ? Si non, pourquoi ?
- Est-ce que les amapien-ne-s sont satisfaits de la qualité des produits de l'AMAP ? Pourquoi ?
- Sur quoi vous êtes-vous basé pour répondre aux deux précédentes questions ? (sondage, impression, etc).
- Est-ce que vous pensez que les amapien-ne-s vont renouveler leur-s contrat-s pour la saison suivante ? Pourquoi ?
- Quel est le taux de turn-over au niveau des adhérent-e-s de l'AMAP ?

FICHE THEMATIQUE D

- Le nombre d'adhérent-e-s est-il adapté aux besoins ou aux souhaits de chaque paysan-ne-s ? Pourquoi ?
- Est-ce que vous pensez que les paysan-ne-s vont renouveler leur partenariat avec votre AMAP ? Pourquoi ?
- Y-a-t-il des échanges d'argent sur le lieu de livraison ? Si oui, connaissez-vous les risques encourus d'un point de vue légal ?
- Quels sont les moyens mis en œuvre par l'AMAP pour assurer la pérennisation des partenariats ?
- Est-ce que votre AMAP s'est déjà séparé d'un-e paysan-ne par le passé ? Pour quelles raisons ?
- Combien de temps avant la fin du partenariat est ce que la personne en a été avertie ?

Paysan-ne en AMAP

- Depuis combien de temps les paysan-ne-s de l'AMAP sont-ils/elles installé-e-s ? Cela a-t-il une influence sur le contenu des paniers ?
- Depuis combien de temps travaillent-ils/elles en AMAP ? Cela a-t-il une influence sur le contenu des paniers ?
- Quelle taille font les fermes des paysan-ne-s de l'AMAP ?
- Combien y-a-t-il d'actifs familiaux et/ou de salariés directement rémunérés par l'activité de chaque paysan-ne ?
- Est-ce que les paysan-ne-s ont des besoins supplémentaires en main d'œuvre ?
- Est-ce que les paysan-ne-s ont d'autres débouchés que l'AMAP ? Si oui, quel pourcentage représente l'AMAP par rapport à l'ensemble des débouchés ?
- Est-ce que l'AMAP permet aux paysan-ne-s d'avoir des conditions de travail satisfaisantes ? Pourquoi ? Combien d'heures en moyenne travaillent-ils par jour ? Leur travail est-il pénible physiquement ?

Les aléas

- Est-ce que les paysan-ne-s ont connu ou connaissent des difficultés de production ? A quelle fréquence ? Lesquelles ? Pourquoi ? Cela impacte-t-il le contenu du panier ?
- Est-ce que les amapien-ne-s acceptent suffisamment les difficultés de production que les paysan-ne-s peuvent rencontrer ?
- Est-ce que les paysan-ne-s pratiquent l'achat-revente ou les échanges avec d'autres producteurs ? A quelle fréquence ? Pourquoi ?

Etape 6. Réévaluation colorée

Maintenant que vous avez pu échanger tous ensemble, réévaluez votre partenariat vis-à-vis de la charte. Est-ce la même couleur que tout à l'heure ?



Etape 7. Faire le point - 25 min

Quelles bonnes pratiques ont été évoquées au cours des discussions ? Quelles difficultés avez-vous repéré ? Avez-vous des attentes

FICHE THEMATIQUE D

Zoom sur... la bonne idée « implication » !
(cadre réservé à la présentation d'une bonne initiative mise en place par une AMAP en Auvergne-Rhône-Alpes)

Et maintenant, quels sont vos objectifs d'amélioration ? Comment allez-vous les mettre en œuvre ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Qu'avez-vous pensé de cette fiche : quels sont les manques ? Les points positifs ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

FICHE THEMATIQUE D

LA FEUILLE DE ROUTE DU/DE LA SECRETAIRE

La règle d'or du/de la secrétaire: tout au long de la séance, repérer dans les discussions et écrire dans le tableau quelles sont les bonnes pratiques évoquées, quels sont les problèmes dont parlent les participant-e-s, et quelles idées émergent. C'est à partir de vos prises de notes que le groupe pourra faire le point durant l'étape 7 !

Les bonnes pratiques évoquées	Les points faibles repérés	Les idées pour s'améliorer
Exemple : une table d'accueil à l'entrée de la livraison	Exemple : difficultés à mobiliser pour la tenue de stands	Exemple : l'AMAP pourrait s'abonner à un magazine sur l'agriculture paysanne et le mettre à disposition lors des livraisons

FICHE THEMATIQUE D

LA FEUILLE DE ROUTE DE L'ANIMATEUR



LA FEUILLE DE ROUTE DU MAITRE DU TEMPS

Les trois règles d'or pour animer cette séance :

- La liste de questions de l'étape 5 est un appui, **un support pour stimuler la discussion**. Il ne s'agit pas d'apporter une réponse précise et homogène à chaque question, ni de s'attarder sur des questions qui recourent ce dont vous avez déjà parlé avant! Vous pouvez également **sélectionner ensemble des questions prioritaires pour réduire le temps de la séance**.
- Veillez surtout à ce qu'il y ait une bonne **répartition de la parole**, une ou deux personnes ne doivent pas monopoliser la parole au sein du groupe! Si c'est le cas, n'hésitez pas à intervenir en proposant par exemple des tours de parole, afin de faire participer tout le monde.
- Il y a au total 7 étapes à franchir durant cette séance, signalées dans des encadrés. En tant qu'animateur-trice, **suivez toutes les étapes une par une**. A la fin de la séance, les 7 étapes doivent être finies, ne négligez pas la dernière étape qui permet de ne pas repartir de la réunion sans avoir pu conclure.
Faites-vous aider pour cela par le maître du temps !

A vous de jouer !

Les trois règles d'or du maître du temps :

- Ayez en tête dès le départ le **temps total** de réunion dont vous disposez.
- En fonction de ce temps global, veillez à ce qu'il soit possible de **réaliser chacune des 7 étapes** que comporte la fiche thématique. Vous pouvez vous aider pour cela du temps qui est donné à titre indicatif à chaque étape : il est calculé pour une réunion de 2h.
- N'hésitez pas à **intervenir** si vous constatez que le groupe passe trop de temps à une étape et qu'il ne sera pas possible de tenir le timing. Vous pouvez ainsi inciter le groupe à passer à l'étape suivante, ou leur signaler qu'il ne reste plus que 5 minutes pour conclure.

A vous de jouer !

FICHE THEMATIQUE D

Objectif / Projet	Actions à mettre en œuvre